

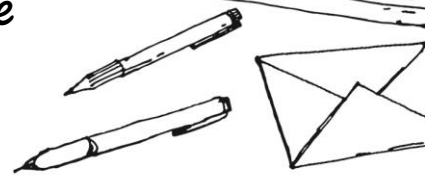


## Etudiant CPGE

Rentrée 2020/2021



### Inscrivez / réinscrivez-vous à l'uB en septembre



#### ► L'inscription à l'uB : une obligation

Conformément à la loi de 22 juillet 2013, vous devez prendre en parallèle de votre inscription CPGE une inscription à l'université de Bourgogne. Cette obligation est notée sur Parcoursup pour chaque filière CPGE.

#### ► Comment vous inscrire ou vous réinscrire ?

Les modalités seront précisément indiquées sur la page dédiée aux CPGE sur notre site web [ub-link.u-bourgogne.fr](http://ub-link.u-bourgogne.fr) (Etudes puis M'inscrire – Me réinscrire) à compter **du 1<sup>er</sup> septembre 2020**.

Les **inscriptions et réinscriptions sont prévues en ligne** selon le calendrier ci-après (sous réserves de modifications ultérieures qui seront communiquées sur le site web) :

Calendrier rentrée 2020	Première inscription en L1	Réinscription à l'uB (après une inscription en 1 <sup>ère</sup> année)
<b>Du Ma 1/09 au Di 20/09</b>	<b>Etape 1 : Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE</b>  Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne	
<b>Du Lu 28/09 au Ma 20/10</b>	<b>Etape 2 : Inscription en ligne</b>	<b>Etape 1 : Réinscription en ligne</b> (selon les résultats envoyés par les lycées)
<b>Dans les 8 jours suivant l'inscription / la réinscription en ligne</b>	<b>Etape 3 : Activation ENT</b> Dépôt des pièces en ligne	<b>Etape 2 : Le cas échéant, dépôt des pièces</b>



**A noter, ces opérations d'inscription et de réinscription ne seront possibles qu'aux dates retenues et indiquées sur le site web.**

**ATTENTION :** Les élèves, inscrits en CPGE, qui ne se seraient pas inscrits à l'Université de Bourgogne conformément aux modalités indiquées perdront le bénéfice de toutes les dispositions de la convention cadre, de la convention d'application et de ses annexes, y compris la validation d'études supérieures et les dispositifs d'accès direct aux formations de l'uB.

### Notez bien

■ **Page web dédiée CPGE :** [ub-link.u-bourgogne.fr](http://ub-link.u-bourgogne.fr)

Vous trouverez la procédure à suivre pour votre inscription / réinscription en ligne, la convention, mais également des ressources pédagogiques mises à votre disposition. Cette page évoluera dans l'année.

**IMPORTANT :** la procédure d'inscription 2020/2021 sera accessible à compter de la rentrée de septembre

■ **Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation**

mail : [regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr](mailto:regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr)

■ **Récupération des identifiants ENT** - mail : [guichet-unique@u-bourgogne.fr](mailto:guichet-unique@u-bourgogne.fr)

